



Comité syndical du 27 novembre 2019

DELIBERATION N°19-038

Objet : Modification des statuts de Val d'Oise Numérique

Le vingt-sept novembre deux mille dix-neuf à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de	conv	ocation	:
18	NOV.	2019	

Date d'affichage:

2 9 NOV. 2019

Acte rendu exécutoire :

2 9 NOV. 2019

Publication ou notification:

2 9 NOV. 2019

Secrétaire de séance :

Sont présents :

M. Pierre-Édouard EON Mme Djida TECHTACH Mme Corinne VASSEUR

M. Jean-Louis DELANNOY

M. Eric BAERT

M. Armand DEDIEU

Mme Odette LOZAIC

M. Jean-Pierre DORE

Est excusé et suppléé:

M. Jacques RENAUD

Ont donné pouvoir :

M. Arnaud BAZIN

M. Anthony ARCIERO

Sont absents:

Mme Michèle BERTHY M. Gérard SEIMBILLE

M. Pierre BARROS

M. Jean-Christophe POULET

M. Pierre-Édouard EON

Président du Syndicat Val d'Oise Numérique

Déléguée du Département du Val d'Oise

Déléguée de la CC Haut Val d'Oise

Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts

Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes

Délégué de la CC Vexin Centre

Déléguée de la CA Plaine Vallée

Délégué de la CC Vexin Val de Seine

Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été

suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE

Délégué du Département du Val d'Oise a donné pour voir à M. Pierre-Edouard EON

Délégué du Département du Val d'Oise a donné

pouvoir à Mme Corinne VASSEUR

Déléguée du Département du Val d'Oise

Délégué du Département du Val d'Oise

Délégué de la CA Roissy-Pays de France

Délégué de la CA Val Parisis

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique, Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique, Vu le rapport n°19-038,

Après en avoir délibéré à l'unanimité:

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique ;

AUTORISE le Président à notifier la modification des statuts du syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique à l'ensemble des Présidents des organes délibérants représentés au sein du syndicat ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique Le Président

Monsieur Pierre Édouard EON

2 9 NOV. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ